

**POLYNÉSIE FRANÇAISE
ILE DE TAHITI**

**Subdivision administrative
des Iles du-Vent**

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal
Tél. : (689)40 41.57.30
Fax. : (689)40 42.04.11



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-sept heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 heures 15.

Le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, nomme à l'unanimité, Mme Sylvana PUHETINI, 4^{ème} adjoint au maire, en qualité de secrétaire de séance.

Le secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION À	OBSERVATIONS
BUILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TAMA GEORGES Hinatea		X		
TEMEHARO René		X		
PUHETINI Sylvana	X			
FONG LOI Charles	X			
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
COLOMBANI Maeva	X			
BORDET Patrick		X	BUILLARD Michel	
TAUTU Ioana	X			
LEHARTEL Manouche		X		

CHING Francis	X			
VANFFAUT Georges	X			
TEURURAI Lowna	X			
KOUAKOU Georges	X			
LI-SENG Isabelle	X			
DANLOUE Cathy		X		
REY Steven	X			
PAVAOUAU Teura	X			
BRAUN ORTEGA Enrique		X		
FOSTER Makau		X		
MARTIN Alfred		X		
NENA Tauhiti		X		
CHIN FOO Cynthia	X			
LIU SING Thierry	X			
PERRY Doris		X		
LE CAILL Heinui	X			
COUE Vincent	X			
TCHEOU Odile		X		
DARROUZES Nélia	X			
TETAUVIRA Benjamin	X			
AURAA Leila	X			
TOTAL	24	11		

Le nombre des membres composant le conseil municipal est de 35 dont 35 en exercice.

24 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal du 30 octobre 2025 appelle des observations de leur part.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- En matière d'occupation du domaine public :**

N°	DÉCISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2025-94	Contrat administratif d'occupation d'une bande de terre dépendante du domaine accueillant les ateliers municipaux de Tipaerui passé avec la SARL POLYBOAT.	15/10/2025
2025-95	Convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation de la piscine municipale de Papeete entre la commune de Papeete et la Fédération Tahitienne de Triathlon.	13/11/2025
2025-96	Convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation de la salle municipale d'arts martiaux de Papeete entre la commune de Papeete et l'association Kea Jiu Jitsu.	15/11/2025
2025-97	Convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation de la salle municipale d'arts martiaux de Papeete entre la commune de Papeete et la Fédération Tahitienne d'AÏKIDO.	15/11/2025
2025-98	Convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation de la salle municipale d'arts martiaux de Papeete entre la commune de Papeete et l'association sportive d'Aïkido « Tahiti Ki Society ».	15/11/2025
2025-99	Convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation de la salle municipale d'arts martiaux de Papeete entre la commune de Papeete et l'association sportive de taekwondo « école UM-YANG HEIMA ».	15/11/2025
2025-100	Convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation de la salle municipale d'arts martiaux de Papeete entre la commune de Papeete et l'association sportive de karate « Wado Shimizu ».	15/11/2025
2025-101	Convention relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » par l'Établissement scolaire « Lycée Professionnel DON BOSCO TAHITI ».	28/11/2025
2025-102	Convention relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » par l'Établissement scolaire « Lycée Collège Pomare IV ».	28/11/2025
2025-103	Convention relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » par l'Établissement scolaire « Collège Louise CARLSON de TIPAERUI ».	28/11/2025
2025-104	Convention relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » par l'Établissement scolaire « Collège Adventiste TIARAMA ».	28/11/2025
2025-105	Convention relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » par l'Établissement scolaire « Collège Maco Tevane ».	28/11/2025

III. Examen des projets de délibération :

Délibération n° 2025-124		Unanimité																		
Sur le rapport n° 2025-76 présenté par Alice RIJKAART,																				
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la modification de la délibération n° 2025-122 du 30 octobre 2025 portant modification n° 4 du budget principal de la commune de Papeete pour l'exercice 2025.																				
L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. La proposition de modification du budget principal 2025 de la commune de Papeete a pour objectif de rééquilibrer l'ensemble des chapitres budgétaires à partir des inscriptions faites lors du vote du budget en mars dernier. La délibération n°2025-122 portant modification n°4 du budget principal 2025 du 30 octobre 2025 a fait l'objet d'une observation des services du contrôle de légalité, en effet l'inscription en recette de fonctionnement de 10 millions supplémentaires doit s'accompagner, s'agissant d'une opération d'ordre, d'une inscription d'un même montant en dépenses d'investissement compte 040 « opération de transfert entre sections ». Il est rappelé que le conseil municipal vote le budget par chapitre et opération individualisée en section d'investissement. I. En recettes : En fonctionnement : <table><tr><th>Imputation</th><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr><tr><td>722 01 (ordre 042)</td><td>Immobilisations corporelles (travaux en régie)</td><td>10 000 000</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL</td><td>10 000 000</td></tr></table> II. En dépenses : En fonctionnement : <table><tr><th>Imputation</th><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr><tr><td>60623 251 01</td><td>Alimentation</td><td>10 000 000</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL</td><td>10 000 000</td></tr></table>			Imputation	Libellé	Montant	722 01 (ordre 042)	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	10 000 000	TOTAL		10 000 000	Imputation	Libellé	Montant	60623 251 01	Alimentation	10 000 000	TOTAL		10 000 000
Imputation	Libellé	Montant																		
722 01 (ordre 042)	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	10 000 000																		
TOTAL		10 000 000																		
Imputation	Libellé	Montant																		
60623 251 01	Alimentation	10 000 000																		
TOTAL		10 000 000																		

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
2313 040 (ordre)	Immobilisation en cours	10 000 000
020 01	Dépenses imprévues	-1 500 000
2135 OPNI 020 03	Installations générales et aménagements	-42 500 000
2128 OP2023016 212 03	Autres agencements et aménagements OP - Clôture et portail HTVN	2 000 000
2031 OP2023007 020 03	Frais études OP - Travaux encapsulage amiante HDV	-6 500 000
2135 OP2023007 020 03	Installations générales et aménagements OP - Travaux encapsulage amiante HDV	12 000 000
2052 OPNI 020 06	Logiciels	10 000 000
2183 OPNI 020 06	Matériel de bureau et informatique	15 000 000
2185 OPNI 112 09	Cheptel	1 500 000
TOTAL		0

M. Heinui LE CAILL, conseiller municipal demande des précisions sur l'avancée des travaux d'encapsulage.

M. André CHANG, directeur des services techniques, indique que les travaux sont réalisés à environ 50 %. Il précise que la moitié de la façade avant a déjà été encapsulée dans de la résine afin de confiner l'amiante. Il reste à intervenir sur les deux passerelles situées à l'arrière du bâtiment.

Il ajoute que les travaux vont se poursuivre avec la tranche conditionnelle, qui concerne les travaux à l'intérieur du bâtiment, notamment aux deuxième et troisième étages, où de l'amiante est présent au niveau des fenêtres.

Il précise qu'il a été demandé à l'agent communal en charge du projet, de procéder à un véritable désamiantage, et non à un simple encapsulage, afin de permettre de futurs aménagements.

M. Andre CHANG explique que pendant cette phase, une organisation provisoire sera mise en place, avec le déplacement temporaire des agents vers la salle annexe des mariages par exemple, qui a été entièrement désamiantée pendant la première phase des travaux.

M. Heinui LE CAILL relève ensuite qu'un montant de -42 500 000 CFP figure dans la modification budgétaire sur la ligne « Installations générales et aménagements », et souhaite savoir à quoi cela correspond.

M. le Maire demande la date prévisionnelle de fin des travaux.

M. André CHANG indique qu'il convient de prévoir un délai d'au moins un an à compter de ce jour, soit jusqu'à la fin de l'année 2026, compte tenu des travaux restant à réaliser, notamment sur la façade arrière, les passerelles, les travaux intérieurs, la direction générale des services et le troisième étage.

Délibération n° 2025-125			Unanimité
Sur le rapport n° 2025-77 présenté par Alice RIJKAART,			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE , le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes jusqu'à l'adoption du budget principal de l'exercice 2026 :			
	Immobilisations incorporelles	Total des crédits d'investissement ouverts en 2025	Ouverture anticipée de crédits d'investissement en 2026
Chapitre 20			
2031	Frais d'étude	725 320 960	180 000 000
2051	Concessions et droits similaires	31 746 108	7 500 000
	Immobilisations corporelles	Total des crédits d'investissement ouverts en 2025	Ouverture anticipée de crédits d'investissement en 2026
Chapitre 21			
2111	Terrains nus	182 724 300	45 000 000
2115	Terrains bâtis	306 100 000	75 000 000
2128	Autres agencement et aménagement de terrains	345 383 079	85 000 000
2135	Installation générale, aménagement et construction	428 811 036	105 000 000
2151	Réseaux de voirie	524 632 136	130 000 000
2152	Installation de voirie	75 401 604	18 000 000
21531	Réseaux d'adduction d'eau	73 600 000	18 000 000
21533	Réseaux câblés	11 519 665	2 700 000
21534	Réseaux d'électrification	342 749 563	85 000 000
21568	Autres matériels d'incendie et défense civile	8 915 780	2 200 000
21578	Autres matériels et outillage de voirie	1 000 000	200 000
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	56 575 974	14 000 000
2182	Matériel de transport	112 671 445	28 000 000
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	77 677 518	19 000 000
2184	Mobilier	7 227 615	1 800 000
2188	Autres immobilisations corporelles	128 599 199	30 000 000
Chapitre 23			
2313	Immobilisations en cours construction	104 800 000	25 000 000
TOTAL GÉNÉRAL			871 400 000

Afin de ne pas retarder l'exécution du budget en investissement pour l'exercice 2026, il est nécessaire de prendre une délibération qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

La proposition est d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement pour un montant **de 871 400 000 francs** (Huit cent soixante et onze millions quatre cent mille francs), aux comptes ci-après :

- 2031 : « Frais d'étude » 180 000 000 francs
- 2051 : « Concessions et droits similaires » 7 500 000 francs
- 2111 : « Terrains nus » 45 000 000 francs
- 2115 : « Terrains bâtis » 75 000 000 francs
- 2128 : « autre agencement et aménagement de terrains » : 85 000 000 francs
- 2135 : « Installation générale, aménagement et construction » 105 000 000 francs
- 2151 : « Réseaux de voirie » 130 000 000 francs
- 2152 : « Installation de voirie » 18 000 000 francs
- 21531 : « réseaux d'adduction d'eau » 18 000 000 francs
- 21533 : « Réseaux câblés » 2 700 000 francs
- 21534 : « Réseaux d'électrification » 85 000 000 francs
- 21568 : « Autres matériels d'incendie et de défense civile » 2 200 000 francs
- 21578 : « Autres matériels et outillage de voirie » 200 000 francs
- 2158 : « Autres installations, matériel et outillage techniques » 14 000 000 francs
- 2182 : « Matériel de transport » 28 000 000 francs
- 2183 : « Matériel de bureau et matériel informatique » 19 000 000 francs
- 2184 : « Mobilier » 1 800 000 francs
- 2188 : « Autres immobilisations corporelles » 30 000 000 francs
- 2313 : « Immobilisations en cours-construction » 25 000 000 francs

M. Steven REY, conseiller municipal, interroge sur l'état du réseau d'électrification et rappelle que des dysfonctionnements récents ont été constatés dans certains secteurs, notamment dans les vallées. Il indique avoir été informé par un agent que la commune a engagé, depuis plusieurs années, un programme de réfection complète des câblages du réseau d'éclairage public, débuté il y a environ quatre à cinq ans. Il comprend que ces travaux nécessitent un temps important ainsi que des moyens financiers conséquents, mais souhaite savoir dans quels délais la remise aux normes complète du réseau pourra être achevée, et si cette information est disponible à ce stade.

M. le Maire demande aux services techniques d'établir une note détaillée sur ce sujet.

M. Heinui LE CAILL souhaite, par ailleurs, qu'une liste plus précise des opérations prévues puisse être communiquée.

Mme Alice RIJKAART rappelle qu'il s'agit d'un budget voté par anticipation et que les montants inscrits correspondent à des prévisions. Elle précise que, lors du vote du budget 2026, des informations plus détaillées seront communiquées concernant les différentes opérations programmées.

Délégation n° 2025-126

Unanimité
Dont 5
abstentions

Sur le rapport n° 2025-78 présenté par Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE, pour l'exercice 2026, le maire à recruter des agents contractuels à durée déterminée dans les conditions fixées par l'alinéa 2 de l'article 8 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 précitée, pour faire face à des besoins occasionnels et/ou éventuels en cours d'année, répartis ainsi qu'il suit :

Nombre d'emplois	Cadre d'emplois	Fonctions	Diplôme requis
35	Exécution	- Agent administratif - Agent d'animation - Agent de proximité - Agent de surveillance et/ou de sécurité - Agent d'entretien et/ou d'exploitation - Agent polyvalent ou femme de service en milieu scolaire - Agent technique - Conducteur de transport en commun - Toutes autres fonctions correspondantes au cadre d'emplois	Sans condition de diplôme

20	Application	- Adjoint de prévention hygiène, sécurité, santé et qualité de vie au travail - Adjoint de surveillance et de sécurité - Agent contrôleur - Agent d'animation - Agent de bibliothèque - Agent de gestion administrative (comptable, financière, RH) - Agent de gestion du patrimoine naturel - Agent de l'état civil - animateur sportif ou d'actions de proximité - Bûcheron - Conducteur d'engin - Coordinateur de maison de quartier - Electricien - Surveillant de travaux ou de chantier - Technicien d'exploitation du système d'information - Toutes autres fonctions correspondantes au cadre d'emplois	Diplôme ou titre de niveau V ou qualification reconnue comme équivalente
4	Maîtrise	- Administrateur réseaux - Assistant de gestion (administrative, comptable, financière, RH, sociale)	Diplôme ou titre de niveau IV ou qualification

		- Conducteur de travaux - Maître-nageur sauveteur - Responsable de pôle - Technicien administratif - Toutes autres fonctions correspondantes au cadre d'emplois	reconnue comme équivalente
1	Conception et encadrement	- Chargé de missions ou chef de projets dans les domaines administratif, comptable, financier, économique, social, culturel, de l'animation, des RH, des domaines techniques, de développement territorial - Toutes autres fonctions correspondantes au cadre d'emplois	Diplôme ou titre de niveau II ou qualification reconnue comme équivalente

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront fixés en fonction de la nature des missions à accomplir et du profil du candidat sélectionné, en cohérence avec la catégorie correspondante aux emplois concernés.

Comme vous le savez et comme chaque année, la commune recrute, dans le cadre des dispositions prévues par la Fonction publique communale, des agents contractuels en contrat à durée déterminée pour faire face aux besoins en personnel des services.

Pour rappel, ces recrutements sont destinés à renforcer les emplois permanents de la commune pour pallier notamment les absences d'agents permanents, aux remplacements d'agents partis à la retraite dont les postes restent à redéfinir, à un surcroît d'activité, afin de réaliser des missions spécifiques, projets ou études de courtes durées ou nouvellement mis en place.

Ces emplois, dont les besoins sont difficilement prévisibles, concernent l'ensemble des métiers de la Commune. Ils ne nécessitent pas la création de postes budgétaires et sont pourvus dans la limite des crédits inscrits au budget communal correspondants au personnel temporaire.

Les rémunérations de ces agents sont fixées conformément aux règles de la fonction publique communale afin de garantir une égalité de traitement entre les agents exerçant des fonctions similaires.

Afin de couvrir l'ensemble des besoins occasionnels de la commune pour l'exercice 2026, il est proposé, comme chaque année, de permettre le recrutement d'agents occasionnels pour occuper des emplois relevant de toutes les catégories.

Le coût prévisionnel de ces emplois est estimé à 160 millions selon la répartition suivante :

- **35 emplois à temps complet ou non complet du cadre d'emplois « Exécution » (D)**, d'agent administratif, d'agent d'animation, d'agent de proximité, d'agent de surveillance et/ou de sécurité, d'agent d'entretien et/ou d'exploitation, agent polyvalent ou femme de service en milieu scolaire, d'agent technique, conducteur de transport en commun, sans condition de diplôme ;

- **20 emplois à temps complet du cadre d'emplois « Application » (C)**, de bûcherons, de technicien d'exploitation du système d'information, de surveillant de travaux ou de chantiers, conducteur d'engin, d'électricien, d'animateur sportif ou d'actions de proximité, d'agent de gestion administrative (comptable, financière, RH), agent de gestion du patrimoine naturel, d'agent contrôleur, d'agent de bibliothèque, agent de l'état-civil, coordinateur de maison de quartier, agent d'animation, adjoint de surveillance et de sécurité, adjoint de prévention hygiène, sécurité, santé et qualité de vie au travail titulaires au minimum d'un diplôme ou titre de niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes ou titres ;
- **4 emplois à temps complet du cadre d'emplois « Maîtrise » (B)**, de responsable de pôle, d'assistant de gestion (administrative, comptable, financière, RH, sociale), de conducteur de travaux, d'administrateur réseaux, de maître-nageur sauveteur, de technicien administratif, titulaires au minimum d'un diplôme ou titre de niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes ou titres ;
- **1 emploi à temps complet du cadre d'emplois « Conception et encadrement » (A)**, de chargé de missions ou chef de projets dans les domaines administratif, comptable, financier, économique, social, culturel, de l'animation, des RH, des domaines techniques, de développement territorial, titulaires au minimum d'un diplôme ou titre de niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes ou titres.

Délibération n° 2025-127

Unanimité

Sur le rapport n° 2025-79 présenté par Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, la création et la modification des emplois permanents.

Pour répondre aux besoins de fonctionnement de nos services, il vous est proposé la création et la modification de quatre-vingts (**80**) emplois permanents telles que détaillés dans les annexes 1 à 4 de la présente délibération :

- Créer cinq (5) emplois permanents à temps complets,
- Modifier soixante-treize (73) emplois permanents à temps complets,
- Modifier deux (2) emplois permanents à temps non-complet.

Ces opérations visent à :

- Répondre aux besoins des directions,
- Poursuivre le dispositif des avancements de grades,
- Régulariser les intitulés de certains emplois.

L'ensemble des emplois concernés seront ouverts **à tous les grades**.

I. En ce qui concerne la création de cinq (5) emplois permanents à temps complet

Pour la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie :

- Un (1) emploi d'officier de garde de catégorie B, DPCLI
- Deux (2) emplois de Sapeur-pompier professionnel de catégorie D, DPCLI

La création des emplois précités vise à promouvoir un agent lauréat du concours de la catégorie B de la sécurité civile et de renforcer les équipiers sapeurs-pompiers professionnels de la catégorie D suite à des départs à la retraite.

Pour la direction des services techniques :

- Un (1) emploi d'Agent de gestion de parking de catégorie C, DST
- Un (1) emploi d'Agent technique polyvalent de catégorie D, DST

Il s'agit là, de régulariser la situation administrative du personnel concerné.

II. En ce qui concerne la modification de soixante-treize (73) emplois permanents à temps complet

Les modifications d'emplois proposées concernent :

- Les avancements de grades
- Les modifications de fonctions
- Les mutations internes
- Une promotion après la réussite à un concours

Ces modifications d'emplois sont réparties dans plusieurs directions :

❖ CATÉGORIE A – Conception & Encadrement (6)

Les emplois concernés par les avancements de grades :

- Un (1) emploi de Chef de centre, Commandant, DPCLI
- Un (1) emploi de Responsable juridique, Conseiller principal, DGS
- Un (1) emploi de Responsable du bureau des systèmes d'information, Conseiller qualifié, DGS
- Un (1) emploi de Directrice de cabinet, Conseiller qualifié, CAB
- Un (1) emploi de Chargée de missions, Conseiller qualifié, DEC
- Un (1) emploi d'Adjoint à la Directrice, Conseiller qualifié, DEJSCS

❖ CATÉGORIE B – Maîtrise (15)

Les emplois concernés par les modifications de fonctions :

- Un (1) emploi de Responsable du département en voirie réseaux divers (VRD) DST
- Un (1) emploi de Responsable de gestion administrative, DST
- Un (1) emploi de Responsable de pôle dépense et recette, DAFDCPCG

L'emploi vacant concerné par un élargissement de grades :

- Un (1) emploi vacant d'Adjoint au directeur de la police municipale à élargir les grades, DPM

Les emplois concernés par les avancements de grades :

- Un (1) emploi de Chargé(e) de projets, Technicien principal, DEC
- Deux (2) emplois de Maître-nageur sauveteur, Technicien principal, DEJSCS
- Un (1) emploi d'Assistante de gestion administrative, Technicien principal, DEJSCS
- Un (1) emploi de Chargé de missions, Technicien principal, DEJSCS
- Un (1) emploi d'Administrateur réseaux, Technicien principal, DGS

- Un (1) emploi de Chargée de missions, Technicien principal, DPCLI
- Un (1) emploi de Responsable du bureau administratif du personnel, Technicien principal, DRH
- Un (1) emploi de Chargé(e) de missions, Technicien principal, DST
- Un (1) emploi de Responsable du bureau de gestion des parkings, Technicien principal, DST
- Un (1) emploi d'Assistante de gestion administrative, Coordinatrice technique, Technicien principal, DST

❖ CATÉGORIE C – Application (36)

Les emplois concernés par les mutations internes :

- Un (1) emploi de Technicien(ne) administratif(ve), DST
- Un (1) emploi de Chef d'équipe polyvalent, DST
- Un (1) emploi d'Agent de gestion administrative, DRH

Les emplois concernés par les modifications de fonction et d'élargissement de grades :

- Un (1) emploi de Responsable adjoint de brigade, DPM

Les emplois vacants concernés par un élargissement des grades :

- Cinq (5) emplois vacants de Chef de garde à élargir les grades, DPCLI

Les emplois concernés par les avancements de grades :

- Deux (2) emplois d'Agent de gestion et de contrôle, Adjoint principal, DAFDCPCG
- Un (1) emploi d'Agent de gestion administrative et comptable, Adjoint principal, DAFDCPCG
- Un (1) emploi d'Agent de gestion de la commande publique, Adjoint principal, DAFDCPCG
- Trois (3) emplois d'Agent d'état-civil, Adjoint principal, DASC
- Un (1) emploi de Chargée de missions, Adjoint principal, DASC
- Un (1) emploi d'Animatrice du bibliobus, Adjoint principal, DEC
- Deux (2) emplois d'Agent polyvalent spécialisé en école maternelle, Adjoint principal, DEC
- Deux (2) emplois d'Agent d'animation, Adjoint principal, DEJSCS
- Un (1) emploi d'Animateur sportif, Adjoint principal, DEJSCS
- Un (1) emploi d'Agent de gestion administrative et comptable, Adjoint principal, DEJSCS
- Un (1) emploi d'Agent de gestion administrative, Adjoint principal, DEJSCS
- Un (1) emploi d'Agent de gestion du patrimoine naturel, Adjoint principal, DEJSCS
- Un (1) emploi de Technicien de contrôle, Adjoint principal, DMM
- Deux (2) emplois d'Adjoint de surveillance et de sécurité, Adjoint principal, DMM
- Trois (3) emplois d'Agent de police municipale, Brigadier, DPM
- Un (1) emploi d'Agent de gestion et de perception, Adjoint principal, DST
- Un (1) emploi de Chef d'équipe, Adjoint principal, DST
- Un (1) emploi de Surveillant de travaux et chef d'équipe polyvalent, Adjoint principal, DST
- Un (1) emploi d'Électricien, Adjoint principal, DST

❖ CATÉGORIE D – Exécution (16)

Les emplois concernés par les avancements de grades :

- Un (1) emploi d'Agent de surveillance, Agent de sécurité publique principal, DPM
- Deux (2) emplois de Femme de service en milieu scolaire, Agent principal, DEC
- Trois (3) emplois d'Agent d'entretien des locaux et surfaces, Agent principal, DEJSCS(1), DST(2)

- Un (1) emploi d'Agent d'entretien et de maintenance, Agent principal, DST
- Un (1) emploi d'Agent technique, Agent principal, DST
- Un (1) emploi de Conducteur de transport en commun, Agent principal, DST
- Un (1) emploi de Bûcheron, Agent principal, DST
- Un (1) emploi de Conducteur d'engins, Agent qualifié, DST
- Un (1) emploi d'Agent d'entretien et de maintenance, Agent qualifié, DST
- Trois (3) emplois d'Agent d'exploitation, Agent qualifié, DEC(1), DEJSCS(2)
- Un (1) emploi d'Agent d'entretien, Agent qualifié, DEJSCS

III. En ce qui concerne la modification de deux (2) emplois permanents vacants à temps non complet :

Il est proposé de faire évoluer deux emplois vacants d'agent polyvalent de restauration, actuellement fixés à 29,58 % de temps de travail, soit 50 heures mensuelles, vers deux emplois de cantinières exerçant à 62 %, soit 90,5 heures mensuelles, afin de permettre l'accomplissement de missions d'animation et d'accompagnement scolaire. Cette adaptation vise à régulariser la situation de deux agents qui assurent déjà ces missions au sein de la Direction de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

IV. Questions diverses.

Mme Alice RIJKARRT souhaite remercier le service de la Direction des Affaires Financières, et notamment Mme Agnès VAYSSIE, directrice des affaires financières, ainsi que son service, pour le travail accompli cette année. Elle rappelle que la commune vote un budget excédentaire depuis huit années consécutives grâce à la mise en place de bonnes pratiques budgétaires, qui permettent à chaque chef de service de mieux anticiper, maîtriser et évaluer les dépenses avant de programmer de nouveaux achats.

Elle remercie également M. Tevaihu LAMBERTY, directeur des ressources humaines, ainsi que son service, car les dépenses liées au personnel représentent environ un tiers du budget de fonctionnement de la commune.

Elle adresse enfin ses remerciements à l'ensemble des chefs de service pour leur engagement et leur travail constant. Mme Alice RIJKAART remercie également le Maire pour la confiance qui lui est accordée depuis 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

Le procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025.

Le secrétaire de séance



Sylvana PUHETINI

Le Maire

